

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

LUNDI 11 JUILLET 2016

L'an Deux Mil Seize le Onze Juillet à 18 heures 30.

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, madame Elodie BAPTISTE est désignée à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

Madame Caroline – Présidente de séance

Monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Jean-Marie JULLIEN, monsieur Gérard HEDIN, monsieur Franck PIA, Monsieur Robert CHRISTIAENS, Monsieur Charles LOCQUET, monsieur Philippe TOPIN, monsieur Gilles BOITEL, madame Fatima ABLA, madame Martine DELAPLACE, monsieur Gilles DEGROOTE, monsieur Jean-Paul CORDIER, monsieur Bruno MARCHETTI, Monsieur Laurent LEFEVRE, monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Serge COURTOIS, monsieur Alain DRUJON, Monsieur Jacques BILLORE, Madame Christine LEFEVRE, monsieur Roger NICOLAS (suppléant de monsieur Jean-Louis CHATELET), monsieur Pierre MICHELINO, madame Catherine THIEBLIN, monsieur Noël VERSCHAEVE, Monsieur Joël LIONNET, madame Françoise BRAMARD, Monsieur Edmond BAILLY, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Corinne CORILLION, Monsieur Yves SAJOT, Madame Anne GEFFROY, Monsieur Jean-Charles PAILLART, madame Guylaine CAPGRAS, Madame Florence VASSAL, madame Catherine MARTIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE, Monsieur Laurent DELMAS, Madame Cécile PARAGE, monsieur Laurent DELAERE, Madame Aysel SENOL, Monsieur David NEKKAR, Madame Charlotte COLIGNON-DUROYON, madame Salima NAKIB, monsieur Christophe TABARY (arrivé au dossier n°5), monsieur Grégory NARZIS, Monsieur Medhi RAHOUI, monsieur Mohrad LAGHRARI (arrivé au dossier n°3), monsieur Benoit MIRON, monsieur Antoine SALITOT,

ABSENTS / EXCUSES

Monsieur Philippe DESIREST,
Monsieur Jean-Marie DURIEZ
Madame Elisabeth LESURE
Madame Catherine GUYOT
Madame Françoise DAVESNE
Madame Monique THIERRY-DELEPLACE
Madame Françoise GILLOT
Madame Florence ITALIANI
Monsieur Michel ROUTIER
Monsieur David ILLIGOT
Monsieur Christophe GASPART
Madame Karine GERARDIN,
Madame Ingrid MANIER

Monsieur Jacques DORIDAM représenté par monsieur Jean-Luc BOURGEOIS
Monsieur Olivier TABOUREUX représenté par madame Caroline CAYEUX
Monsieur Jean-Luc BRACQUART représenté par monsieur Jean-Louis VANDEBURIE
Monsieur Christian SADOWSKI représenté par madame Christine LEFEVRE
Monsieur Claude POLLE représenté par madame Fatima ABLA
Monsieur Bruno OGUEZ représenté par monsieur Robert CHRISTIAENS,
Madame Catherine GAUCHERAND représentée par monsieur Jacques BILLORE
Madame Jacqueline FONTAINE représentée par madame Anne GEFFROY,
Monsieur Thibaud VIGUIER représenté par monsieur Medhi RAHOUI
Monsieur Jérôme LIEVAIN représenté par monsieur Franck PIA
Monsieur Philippe VIBERT représenté par monsieur Charles LOCQUET
Madame Elodie BAPTISTE représentée par monsieur Arnaud De Sainte-Marie

Date de la convocation : le 4 juillet 2016

Date d'affichage : le 18 juillet 2016

Nombre de présents : 49 au dossier n°1 et au dossier n°2
: 50 au dossier n°3 et au dossier n°4
: 51 à partir du dossier n°5

Nombre de votants : 61 au dossier n°1 et au dossier n°2
: 62 au dossier n°3 et au dossier n°4
: 63 à partir du dossier n°5

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le **LUNDI 11 JUILLET 2016 à 18H30** conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1. Protocole d'accord entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la société Etablissements Michel Decamp-Dubos

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer le protocole d'accord entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et les établissements Michel Decamp-Dubos, les points sont les suivants :

- la communauté d'agglomération du Beauvaisis prend en charge l'exécution des travaux de désamiantage du bâtiment situé au 21 rue du Pont Laverdure, dont le montant s'élève à 79.800 € TTC ;

- dans les 3 mois suivant la notification par la communauté d'agglomération du Beauvaisis à la société Decamp-Dubos du procès-verbal de réception, la société Decamp-Dubos procédera aux travaux de démolition du bâtiment situé 21 rue du Pont Laverdure ;

- la société établissement Decamp-Dubos remboursera à la la communauté d'agglomération du Beauvaisis la somme de 79.800 € TTC en 12 mensualités de 6.650 € ;

2. tableau des effectifs - ajustement

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** les ajustement d'emplois du personnel, dans le service du conservatoire à rayonnement départemental et le service de la prévention lié à la réorganisation de l'équipe de médiation-tranquillité publique au service

3. Convention "suivi renforcé des mineurs et majeurs sous main de justice"

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente à signer la convention « suivi renforcé des mineurs et majeurs sous main de justice » qui a pour objectif

- de favoriser la mise en place de suivis adaptés en fonction du parcours des condamnés, de lutter contre la récidive en encourageant la réinsertion professionnelle et sociale des condamnés présentant un risque élevé de récidive,
- d'éviter un accroissement de la population carcérale.

4.Demande d'aide financière pour la mise en œuvre et l'animation du site Natura 2000 FR2200376 « Cavité de Larris-Millet à Saint-Martin-Le-Noeud (Oise) »

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés pour la mise en œuvre et l'animation du site Natura 2000 FR2200376 « Cavité de Larris-Millet à Saint-Martin-Le-Noeud (Oise) » à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT).

L'animation des docob fait l'objet d'un cofinancement par l'Etat (37%) et l'Europe (63%) par l'intermédiaire du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural). Un dossier de demande de subvention sera adressé à la DREAL Picardie au titre de l'opération 7.6 du programme de développement rural de la région Picardie. Ainsi, l'Etat sera sollicitée à hauteur de 6.058,37 euros HT et l'Europe à hauteur de 10.316,57 euros HT.

5. Demande d'aide financière pour la mise en œuvre et l'animation du site Natura 2000 FR2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés pour la mise en œuvre et l'animation du site Natura 2000 FR2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT).

L'animation des docob fait l'objet d'un cofinancement par l'Etat (37%) et l'Europe (63%) par l'intermédiaire du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural). Un dossier de demande de subvention sera adressé à la DREAL Picardie au titre de l'opération 7.6 du programme de développement rural de la région Picardie. Ainsi, l'Etat sera sollicitée à hauteur de 26.755,03 euros HT et l'Europe à hauteur de 45.555,87 euros HT.

6. Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise (CCIO) pour dynamiser le commerce traditionnel de proximité

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la signature de la convention avec la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise pour dynamiser le commerce traditionnel de proximité,

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les modalités financières, de la convention.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et notamment la convention avec la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise.

7. Renouvellement de la convention avec la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Oise pour la promotion de l'artisanat, action "charte hygiène qualité"

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la signature de la convention avec la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise pour dynamiser le commerce traditionnel de proximité,

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les modalités financières, de la convention.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et notamment la convention avec la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise.

8. Commission d'évaluation de candidatures en pépinière d'entreprises

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de sélectionner 1 au comité de sélection des nouvelles candidatures de la pépinière d'entreprises Oise Ouest Initiative, la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise (CCIO), la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Oise (CMAO), la BGE, le réseau entreprendre, le CJD, un expert-comptable et la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) ainsi que toute autre personne invitée par la CAB

9. Cession d'une parcelle sur la zone de Pinçonlieu - projet Homebox

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de la société HOMEBOX (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 6046 m² au prix de 47 € HT au m² soit au prix total d'environ 284.162,000 € HT.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la société HOMEBOX ou tout autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

10. Cession d'une parcelle sur la ZA des Larris au profit de la SCI Gingko pour le projet EQIOM

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de la SCI GINGKO (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 5890 m² au prix de 47 € HT au m² soit au prix total d'environ 276.830,00 € HT.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la SCI GINGKO ou tout autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

11. Cession d'une parcelle sur la ZA des Larris au profit de la SCI Gingko -négoce en décoration minérale

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de la SCI GINGKO (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 7424 m² au prix de 47 € HT au m² soit au prix total d'environ 348 928 € HT.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la SCI GINGKO ou tout autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

12. Aquaspace - grille tarifaire

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** la grille tarifaire de l'Aquaspace, à compter du 1^{er} septembre 2016, afin d'avoir une meilleure lisibilité et de simplifier, aucune hausse de tarif n'a été portée.

13. Réseau des médiathèques du Beauvaisis : convention pour le fonctionnement de la bibliothèque du centre pénitentiaire

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la signature de la convention entre le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Oise), le centre pénitentiaire de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, et le conseil départemental de l'Oise par le biais de la médiathèque départementale de l'Oise, pour la poursuite de l'engagement des bibliothécaires auprès des détenus du centre pénitentiaire : suivi et développement de la médiathèque du centre pénitentiaire ; aide au choix des ouvrages proposés ; animation d'ateliers ; rencontres avec des auteurs. Cette convention sera valable 3 ans à compter de sa signature.

14. Réseau des médiathèques du Beauvaisis : convention avec l'association "Demain dès l'aube"

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la signature de la convention entre le réseau des médiathèques et l'association « Demain dès l'Aube » portant sur l'accueil d'écoliers pour le soutien scolaire tous les jeudis de 16h15 à 18h15 (hors vacances scolaires) à la médiathèque Saint Jean, et la mise à disposition du matériel et des ressources.

15. École d'art du Beauvaisis - aménagement du temps de l'enfant

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** les conventions de partenariats 2016/2017 suivantes culturel, aux communes membres, ayant fait le choix d'aménager le hors temps de l'enfant, en prenant appui sur un projet d'expression plastique au sein de leur commune

- Convention école d'art du Beauvaisis / le syndicat intercommunal du regroupement scolaire de Juvignies et de Verderel-lès-Sauqueuse
- Convention école d'art du Beauvaisis / la commune de Frocourt
- Convention école d'art du Beauvaisis / le syndicat intercommunal du regroupement scolaire de Tillé, Guignecourt, Maisoncelle-Saint-Pierre et Fontaine-Saint-Lucien

16. École d'art du Beauvaisis / adhésion à l'association nationale des écoles d'art territoriales (ANEAT)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'adhésion à ANEAT (Association nationale des écoles territoriales de pratiques amateurs) pour l'enseignement supérieur et l'APPEA (Association des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art) pour la classe préparatoire. Les objectifs de ces associations étant de faciliter les échanges d'expérience et de favoriser la représentation de ces structures auprès des différentes institutions de tutelle : Ministère de la culture, DRAC, région... Les établissements d'enseignement tout public n'étaient pas fédérés en réseau.

17. Subventions aux manifestations reconnues d'intérêt communautaire pour 2016 - fête du cidre - comité des fêtes de Milly sur Thérain

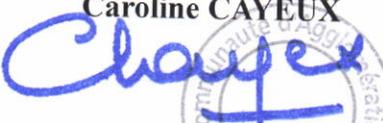
Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer une subvention de 6.000,00 € au profit du comité des fêtes de Milly sur Thérain pour l'organisation de la manifestation « fête du cidre et de la bière ».

18. Remise de récompense aux lauréats de la mention très bien au baccalauréat

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la remise d'une médaille, d'une valeur de 30 € TTC estampillée « mention très bien » aux lauréats de la mention très bien au baccalauréat.

La séance est levée à 19 h25
Fait à Beauvais le 11 juillet 2016

Pour Extrait Conforme,
Caroline CAYEUX


Présidente de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis
Sénateur de l'Oise
Maire de Beauvais